8 mars : Vie Féminine demande au 1er Ministre de respecter ses engagements en matière de droits des femmes

À l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes et du lancement de la Marche Mondiale des Femmes 2015 , Vie Féminine adresse un appel au 1er Ministre pour qu'il concrétise les engagements pris par son propre gouvernement en matière de droits des femmes.

Dans sa déclaration de politique générale, le gouvernement fédéral s'est engagé à « intégrer la dimension du genre dans chaque domaine politique en vue d'éliminer les inégalités existantes et d'éviter que la politique gouvernementale ne crée ou ne renforce une inégalité entre les femmes et les hommes (gendermainstreaming) ». De plus le gouvernement annonçait : « une attention particulière sera accordée aux différences qui existent entre les femmes et les hommes dans le cadre des réformes socioéconomiques. » Le 1er Ministre est garant que son gouvernement avance en ce sens.

Par ailleurs, l'article 23 de la Constitution belge interdit tout recul au niveau des droits sociaux et économiques.

Or les politiques fédérales socioéconomiques n'en finissent pas de détricoter les droits des femmes et de les précariser : exclusion des allocations d'insertion, suppression de la dispense pour raisons sociales et familiales, menaces sur l'allocation de garantie de revenu (AGR), réforme des pensions, restrictions dans les soins de santé, non-statut des accueillantes conventionnées à domicile…

Si cette Journée internationale peut permettre de mettre en lumière le chemin parcouru ces dernières années en matière de droits des femmes , ces avancées ne doivent pas nous faire oublier la grave détérioration des conditions de vie des femmes, due aux politiques sociales et économiques de ces dernières décennies.

Cinq mois après la mise en place du gouvernement fédéral, nous devons malheureusement constater que ce dernier n'a toujours pas mis en application ses propres engagements : c'est pourquoi nous appelons le 1er Ministre à prendre les dispositions nécessaires pour corriger et/ou annuler toutes les mesures discriminatoires pour les droits des femmes.